



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023 – 20h00

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du treize octobre 2023, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY (arrivée à 20h30), Franck ESSERTEL, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Virginie BONNIER (à partir de 20h20), Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY (arrivée à 20h40), Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Ludovic GOY,

Absents :

Excusés :

Pouvoirs : Nadine GOUTAGNY pouvoir à Gilles BROSSARD (jusqu'à son arrivée à 20h40), Virginie BONNIER pouvoir Fabrice BOUCHUT (jusqu'à son arrivée à 20h20)

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Franck ESSERTEL

Quorum : 9

17 présents – 17 votants

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2023
- **Délibération :** Autorisation du Maire pour lancer le projet de l'aménagement de sécurisation du Bourg de l'Aubépin
- **Délibération :** Convention de fourrière animale avec la SPA
- **Délibération :** Convention de partenariat 2023- Financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais
- **Délibération :** Convention de fonds de concours et de constitution d'un groupement de commande relatives à la fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets
- **Délibération :** Cession d'une parcelle à Vaudragon par le Département
- **Délibération :** Prise en charge des frais pour le voyage d'études du conseil municipal
- Décisions du Maire du 3^{ème} trimestre 2023

Questions diverses

- Commissions communales

Franck ESSERTEL est nommé secrétaire de séance

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 21 septembre 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

⇒ **Délibérations**

N°2023-53 : Autorisation de lancer les travaux d'aménagement et de sécurisation du Bourg de l'Aubépin

Monsieur le Maire rappelle et présente le projet de travaux d'aménagements et de sécurisation du Bourg de l'Aubépin.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer les travaux.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité – 16 voix

Il est prévu de rencontrer les commerçants de l'Aubépin pour les informer des travaux qui seront réalisés.

N°2023-54 : Convention de fourrière animale avec la SPA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Larajasse signe une convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) :

La commune ne disposant pas de fourrière communale, elle confie à la SPA de Lyon et Sud Est, le soin d'accueillir et de garder les animaux trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, capturés par les services de la Mairie.

Pour continuer à bénéficier de ces services en 2024 et 2025, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette convention avec la SPA qui fixe notamment la participation de la commune à 0,60 € par habitant et par an.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité – 16 voix

20h20 : Arrivée de Virginie BONNIER

N°2023-55 : Participation de la Commune au financement du dispositif de lutte contre la grêle

Monsieur le Maire rappelle les délibérations précédentes donnant son accord pour que la Commune contribue au financement du dispositif de lutte contre la grêle, ce depuis 2020.

Monsieur le Maire fait part du projet de convention à signer avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour l'année 2023. Il convient de s'engager à hauteur de 0,37 €/habitants pour l'année 2023 (même tarif que les autres années).

Franck ESSERTEL et Yann MALEYSSON rappellent le fonctionnement de ce système qui permet d'éviter les orages de grêle. Un tir permet de dissoudre le nuage en pluie et non plus d'éloigner la grêle. Cette année, il n'a été que peu utilisé (moins que l'année dernière). Ce dispositif représente un intérêt pour toute la population.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'approuver cette convention pour 2023 qui représente une dépense de 683,76 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à 14 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

20h30 : Arrivée de Claude Goy

N°2023-56 : Approbation de conventions de fonds de concours et de constitution d'un groupement de commande relatives à la fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL, par ses compétences, assure la collecte et le traitement des déchets assimilés. La CCMDL s'engage dans le déploiement de la collecte en apport volontaire sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire aériennes, enterrées et semi-enterrées. Pour laisser aux communes de la souplesse dans le déploiement de leur point d'apport volontaire enterré et semi-enterré, le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande. Une fois la procédure de passation terminée et les marchés afférents attribués, chaque Mairie sera seule en charge de la parfaite exécution des prestations et le présent groupement sera dissout de fait.

Dans ce cadre, la CCMDL a fait le choix de financer le coût d'une colonne de tri. Ainsi, la CCMDL apportera son soutien financier aux communes, dans cet investissement, par l'intermédiaire d'un fond de concours, dont le montant correspondra à la valeur, inscrite au futur marché public, d'une colonne aérienne.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose la signature de deux conventions avec la CCMDL :

- Une convention constitutive d'un groupement de commandes visant à déterminer les droits et obligations de chacune des parties pour ce marché,
- Une convention fonds de concours visant à définir les conditions administratives et financières auxquelles sont réalisées les prestations de fourniture et de pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver ses 2 conventions.

Approuvé à l'unanimité

20h40 : Arrivée de Nadine GOUTAGNY

N°2023-57 : Approbation de la cession d'une parcelle du Département

Monsieur le Maire rappelle la création de la plateforme de broyage à Vaudragon par la CCMDL.

Cette plateforme est construite sur une parcelle appartenant au Département qui servait antérieurement à une plateforme de stockage.

Le Département propose de céder à la Commune de Larajasse une emprise de délaissé de voirie et de stockage à proximité de la RD 2.

Il s'agit du reliquat du foncier de la parcelle B 376 vendue à la Communauté de commune des Monts du Lyonnais pour la création de cette plateforme de compostage des déchets végétaux.

Le parcellaire cédé à la commune a une contenance de 1045 m² et sa valeur vénale a été estimée à l'euro symbolique par le pôle d'évaluation domaniale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de cette superficie auprès du département.

Claude Goy ne prend pas part aux voix

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité (16 voix)

Franck ESSERTEL fait part d'un travail important du gardien car les professionnels qui l'utilisent ne sont parfois pas très consciencieux : déchargement gênant, dépôt de végétaux non autorisés, ...

Il est précisé que la CCMDL a pris en charge l'installation d'une bouche incendie et de la clôture du site.

Un agent technique de la commune s'y rend régulièrement pour tasser le dépôt des professionnels.

Cela représente environ 2 – 3 broyages par an. Et le broyat est revendu aux professionnels.

Il pourrait être envisagé de permettre l'accès aux particuliers : ex une permanence le samedi matin. Cela est en cours de réflexion et doit être validé en commission.

N°2023-58 : Participation au frais du voyage d'études

Monsieur le Maire évoque le voyage d'études organisé à Paris pour visiter le Sénat.

La date fixée avec Mme Catherine Di FLOCO, sénatrice du Rhône, est le jeudi 02 novembre 2023.

Monsieur le Maire propose que les frais de transport aller/retour, pour se rendre à Paris, en train, soit pris en charge par la Mairie, pour les conseillers municipaux.

Le reste des frais engagés est à la charge des participants.

Le cout estimé est de 1 550 € : 13 conseillers municipaux participent à ce voyage d'études, avec un cout de transport aller/retour estimé à 120 € par personne.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

Décisions du Maire du 3^{ème} trimestre

Date	Objet	Fournisseur / demandeur / intéressé	Montant HT
4° : marchés publics inférieur à 90 000 € HT faisant objet d'un contrat			
03/07/2023	Fourniture repas cantine scolaire 2023-2024	API restauration	32 500 €
18/07/2023	Réparation borne incendie accidentée Aubépin	SUEZ	2 823 €
17/07/2023	Diagnostic amiante HAP	AEC Services	1 730,00 €
01/08/2023	Missions étude Abri Local technique	CORNU Neel	1 400,00 €
01/09/2023	3 tables d'orientation	Atelier Graphic	7 760,00 €
15/09/2023	Entretien chemins communaux	Brigades Nature	3 000,00 €
25/09/2023	Entretien lame à neige	Garage RF Services	918,27 €
25/09/2023	Dépannage cloches église Larajasse + mise aux normes électriques	BODET	5 016,00 €
25/09/2023	Joints de pierre muret devant la mairie	GRANJON Christophe	2 052,44 €
29/09/2023	Aménagement placard salle des mariages Mairie	LD Menuiserie	1 653,70 €
5° : louage de chose < 12 ans			
	Occupation temporaire logement soleil couchant - juillet		
	Occupation temporaire logement urgence - fin août à octobre		
20/09/2023	Contrat location appartement n°4 - Soleil Couchant		
20/09/2023	Contrat location bureau n°2 - Villa Mary		
6° : contrats assurance et indemnités sinistre			
19/09/2023	Remboursement sinistre poteau incendie Aubépin	GROUPAMA	3 103,10 €
13/09/2023	Remboursement sinistre vol matériel services techniques - solde	GROUPAMA	834,00 €
13/09/2023	Remboursement sinistre bris glace véhicule	GROUPAMA	552,18 €
13/09/2023	Remboursement sinistre poteaux centre bourg	GROUPAMA	1 461,20 €
8° : délivrance et reprise de concessions cimetières			
19/09/2023	Concession trentenaire	CŒUR D	240,00 €
11° : Honoraires avocats, notaires huissiers, experts			
11/08/2023	Constat avant travaux	Huissiers mornant	500,00 €
29/08/2023	Recours PC	Chanon Leleu	2 178,00 €
15° : droits préemptifs sur terrain			
07/08/2023	Rue de l'Indépendance	Maitre Gilles Foucherand	pas de préemption

⇒ **Commissions communales - Points divers**

- Commission voirie : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Brigades vertes sont venues et ont réalisés l'entretien de quelques chemins
 - Travaux voirie via CCMDL : Des modifications sont régulières en cours d'année, notamment sur les montants : les tarifs augmentent, les travaux sont modifiés, ... L'enveloppe financière est donc difficile à respecter. Le conseil souhaite que ce problème soit remonté à la CCMDL.
- Franck ESSERTEL fait part des travaux en cours des agents techniques :
 - Les fenêtres de la salle des mariages de la Mairie et de la Table NiNon, local appartenant à la Mairie, ont été repeints. Le mur de la Mairie devait être lavé pour le nettoyer, avant la peinture, mais la situation de sécheresse l'en a empêché. Il sera fait ultérieurement.
 - Les cimetières et monuments seront nettoyés pour la Toussaint et la cérémonie du 11/11

- Une partie du mobilier extérieur sera rentré pour l'hiver : tables, balançoires, ... Quelques tables seront laissées car elles peuvent être utilisées malgré la période hivernale
- Commission JSRA : Compte rendu par Régis GUINAND
 - Rappel de la réunion pour le calendrier des fêtes qui se tiendra le 27/10 à 19h30
 - Information d'une rencontre avec l'association de la MJC pour échanger avec le nouveau bureau
- Commission économie : compte rendu par Christine DENIS
 - Jarsair'Evasion : Il a été accordé la réalisation de travaux, aux frais du locataire, pour installer un bassin de flottaison, qui représentera une nouvelle offre à la clientèle.
 - Marché des artisans, producteurs et commerçants : il est complet. Il est sollicité de l'aide pour installer la salle le samedi à partir de 14h.
- Marilyne POYARD : Demande que le nettoyage du village de Lamure soit mieux suivi par les agents techniques.
- Il est demandé des nouvelles sur le stationnement abusif sur les parkings de l'Aubépin. Monsieur le Maire précise que la gendarmerie s'est déplacée et que des procédures sont en cours pour que ces véhicules soient verbalisés, voire enlevés.
- Commission finances : compte rendu par Gilles BROSSARD
 - Situation financière plutôt positive
 - Retour sur la rencontre avec M Bitonti, conseiller aux décideurs locaux, de la SGC de Givors. L'objectif de cette rencontre, à la demande de M Bitonti, était de faire un point sur le fonctionnement, suite à la nouvelle organisation du SGC depuis septembre 2022, et sur la situation financière de la Commune. La nouvelle organisation avec les services du trésor public a engendré un accompagnement + léger et donc une perte de suivi, renseignements et d'expertise. Le transfert de compétence et de responsabilité de la trésorerie vers les communes, est une réalité qu'il va falloir gérer et engendre un travail plus chronophage et responsabilisant des services de la Mairie. M Bitonti doit fait un retour sur quelques réponses : des précisions sur le CFU (compte financier unique, qui remplacera le compte de gestion/compta administratif), des questions techniques sur la M57, dématérialisation obligatoire pour le CCAS, + clôture éventuelle du budget ZA. Il a été relevé une saine gestion depuis plusieurs années de la commune.
 - Appel aux différentes commissions pour travailler les projets de 2024 pour commencer à préparer le budget 2024
- Virginie BONNIER fait part de certaines remarques de certains administrés :
 - Sur la Rue des Terreaux, à l'Aubépin, il serait souhaité un marquage au sol pour permettre un meilleur stationnement
 - Il lui a été signalé d'ajouter de jeux dans le parc de la villa Mary. Une réponse est apportée : plusieurs jeux sont disposés à plusieurs endroits sur Larajasse : Gaïse, derrière chez Nathalie, ...
- Patrick CHILLET
 - Syder : éclairage publique de l'Aubépin : d'après le devis transmis, il resterait à la charge de la commune environ 55 000 € (fiscalisé sur 15 ans)
 - Remise en route des chauffages. Problème sur certaines chaudières, mais la plupart des bâtiments est chauffé.
 - Il a été constaté une nouvelle fuite d'eau au pôle d'animation
- Commission culture : compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Une prochaine réunion sera fixée pour établir les projets de 2024
- Commission tourisme : compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Tables d'orientation en cours : Croix Chazelles, crêt malherbes, St Pierre
 - Plaques des lieux remarquables en cours de réalisation

- Balade découverte envisagée sur octobre 2024
- Commission bâtiment : compte rendu par Jean Marc BRUYAS
 - Local technique : la semaine prochaine débutent les travaux
- Maison d'Assistants Maternelles : une rencontre a eu lieu avec les assistantes maternelles intéressées par le projet MAM pour leur faire part de la situation – Compte rendu par Claude GOY

Leur projet est bien avancé et le dossier. Quelques enfants de Larajasse sont déjà chez l'une d'entre elle. Elles devraient donc être au + tard sur Larajasse car sinon les parents ne resteront + des enfants périscolaires en lien avec l'école. Donc si la procédure et les travaux devaient prendre autant du retard, le but est de trouver un local en attendant la construction de la MAM, avec un local suffisant pour qu'elles puissent travailler en même temps. Plusieurs pistes sont évoquées.
- Commission école : compte rendu par Claude GOY
 - L'équipe de bénévoles à la cantine a été complétée
 - Des parents d'élèves ont fait la demande pour organiser un accueil café dans le hall de l'école. La position de la Mairie étant négative en + du contexte actuel, avec la remise en vigueur du plan Vigipirate, ne permet pas cet accueil.
 - Installation de la Fibre est en cours pour l'école afin de palier à l'arrêt de l'internet par le câble
- Conseil Municipal des Enfants :
 - 30/10 : un après-midi peinture des décorations de Noël est organisé.
 - Ils seront conviés à la cérémonie du 11/11 qui aura lieu à Lamure à 10h30
- Commission info : compte rendu par Claude GOY
 - Bulletins municipaux : les encarts publicitaires et 1ers articles commencent à être réceptionnés
- Compte rendu par le Maire, Fabrice BOUCHUT :
 - Vœux du Maire : la question est posée sur la réalisation des vœux en 2024. Un échange se fait autour du maintien de cette cérémonie, un éventuel changement de formule, laquelle ?

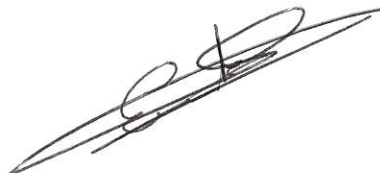
Vote de principe : réalisation de la manifestation des vœux du Maire : 16 voix pour, 1 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire
Fabrice BOUCHUT



Le secrétaire de séance
Franck ESSERTEL



Publié le